

Ville de Paris
**CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT
REGIONAL**
Musique, danse et théâtre

PROJET d'ETABLISSEMENT 2016-2020



Introduction.....	1
I – Les fondamentaux du CRR de Paris : une offre d'apprentissage artistique diverse et proposant des cursus sélectifs pour les jeunes	7
I.1 Être enfant et adolescent au CRR de Paris	7
I.1.a <i>Double-cursus</i> et formation de base	7
I.1.b Acquérir son autonomie, l'enjeu des cursus proposés dès le deuxième cycle	10
I.2 Le moment de l'orientation des élèves au CRR de Paris.....	12
I.2.a <i>Le Cycle spécialisé – D.E.M. / D.E.C. / D.E.T</i>	12
I.2.b <i>Après le Cycle spécialisé : les cycles spécifiques du CRR et l'enseignement supérieur</i>	13
II – Un établissement en mouvement.....	14
II.1 Le CRR et ses publics	14
II.1.a Effectifs.....	14
II.1.b L'attractivité du CRR.....	14
II.1.c Mieux accompagner les élèves	16
II.2 Les enseignements	17
II.2.a Le cœur de mission.....	17
II.2.b La pédagogie en mouvement.....	18
II.2.c Le PSPBB – Pôle Supérieur Paris Boulogne-Billancourt.....	21
II.3 Se produire, faire découvrir et rayonner : action culturelle, partenariats, saison artistique	22
II.3.a Le rayonnement par l'action culturelle.....	22
II.3.b L'international au CRR : un espace à reconquérir.....	22
II.3.c Le rayonnement induit du CRR de Paris	23

III - Les ressources pour mener à bien ce projet	23
III.1 Conforter les équipes enseignante et administrative	23
III.2 Maintenir et adapter le patrimoine du CRR.....	24
III.3 Suivre l'exécution de ce projet d'établissement	26
 <u>ANNEXE 1</u> : Tableaux des effectifs Année scolaire 2015-2016.....	 27
<u>ANNEXE 2</u> : Le parc instrumental et technique	39

Ville de Paris
**CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT
REGIONAL**
Musique, danse et théâtre

PROJET d'ETABLISSEMENT 2016-2020

L'enseignement artistique de la musique, de la danse et du théâtre est au cœur du projet éducatif dès les premiers pas de l'enfant à l'école et tout au long de sa scolarité. Le rôle rempli par les disciplines artistiques dans l'éveil préscolaire et scolaire apparaît aujourd'hui dans toute son évidence.

La valeur ajoutée de l'enseignement artistique dans l'éducation et son rôle dans le parcours d'un enfant faisant aujourd'hui l'objet d'un large consensus, l'enjeu majeur se situe dans une articulation fructueuse entre une éducation artistique et culturelle accessible à tous et un enseignement spécialisé qui, soucieux d'élargir ses publics, s'attache au développement d'une pratique amateur de qualité tout en favorisant l'émergence des artistes de demain, créateurs et interprètes.

• Le CRR et l'enseignement artistique spécialisé en France

La création des classes à horaires aménagés Musique et Danse (C.H.A.M.D.), partenariat entre l'Éducation Nationale et les établissements territoriaux d'enseignement artistique contrôlés, introduit dans le monde scolaire la reconnaissance d'une dominante artistique pour des enfants musiciens et danseurs, et sa prise en compte dans l'évaluation, sur tout ou partie de la scolarité (voire au Bac TMD - Technicien Musique ou Danse).

Trois principaux textes régissent aujourd'hui l'enseignement spécialisé au CRR :

- La charte de l'enseignement artistique spécialisé, parue en janvier 2001, établit les missions générales de service public et les diverses responsabilités des structures. Elle sert avant tout à clarifier le rôle des conservatoires et leur champ d'action ;
- Les trois schémas d'orientation musique, danse, théâtre, parus à partir de 2004, aux contenus plus techniques, précisent les cursus, leurs contenus, ainsi que le fonctionnement pédagogique des établissements et confèrent une certaine homogénéité à l'enseignement spécialisé dans les conservatoires et écoles de musique ;
- La loi du 13 août 2004 relative aux libertés locales définit les niveaux de responsabilité et de financement entre les différents niveaux de collectivités territoriales.

Le projet de loi relatif à la création, à l'architecture et au patrimoine – en cours d'examen au Parlement au moment de la rédaction de ce projet d'établissement- prévoit de nouvelles dispositions de nature à conforter le rôle des institutions publiques et en premier lieu des collectivités territoriales, dans l'accès aux enseignements artistiques et à toutes les pratiques culturelles, qu'elles soient professionnelles ou amateurs.

Il est à préciser que le retrait progressif de l'État du financement des conservatoires depuis 2012 a été largement réinterrogé en 2015. En effet, un réengagement financier pourrait intervenir à compter de 2016 dans le cadre d'une enveloppe budgétaire dédiée et à l'aune de nouveaux critères, au regard desquels le CRR est en mesure d'apporter des réponses à chaque moment du parcours artistique d'un enfant. La mission du CRR est en effet d'être au cœur d'un réseau parisien unique en France, proposant un enseignement artistique allant de la découverte, l'éveil, jusqu'au partenariat avec l'enseignement supérieur. Son rôle doit donc pouvoir être appréhendé dans ce cadre global, celui d'une offre artistique complète.

Le CRR s'inscrit dans la continuité de l'enseignement d'éveil délivré tant par les écoles élémentaires, que les conservatoires municipaux d'arrondissement et préserve des passerelles avec ceux-ci tout au long des différentes étapes des cursus des élèves.

En cela, le CRR est un acteur majeur dans le réseau parisien tel que décrit ci-dessous :

• Des Conservatoires de Paris au CRR :

a - les conservatoires municipaux d'arrondissement (CMA)

Au cours des cinquante dernières années les conservatoires municipaux d'arrondissement de Paris se sont structurés sous forme associative. En 2005 le maire de Paris prend la décision de créer un grand service public de l'enseignement de la musique de la danse et de l'art dramatique. Les conservatoires municipaux d'arrondissement sont repris en régie municipale à compter du 1er janvier 2006. Au nombre de 17, ils assurent le service public de proximité pour l'enseignement musical, théâtral et chorégraphique à plus de 20 000 jeunes et participent très significativement à l'Aménagement des Rythmes Scolaires (A.R.E.). Près de 6000 enfants ont en effet accès à des ateliers périscolaires proposés par les CMA en musique et danse. Une large réforme de l'enseignement des CMA est également en cours de mise en œuvre, dans l'objectif d'en démocratiser l'accès et de diversifier les publics. Après plusieurs mois de réflexion et de concertation, des expérimentations ont été mises en place à la rentrée 2015 selon trois axes : le développement des pratiques et des pédagogies collectives et innovantes ; le développement des partenariats ainsi que des partenariats renforcés avec l'école. Le projet d'un plan d'éveil musical à l'école, qui serait proposé au plus grand nombre des parisiens en classe de CP (17 000 actuellement), pourrait également se mettre en place progressivement dès la rentrée 2016.

b - naissance du Conservatoire National de Région (CNR)

Dès l'installation du Conservatoire supérieur (CNSMDP) à la Villette en 1990, la Ville de Paris se porte acquéreur des locaux de la rue de Madrid pour y regrouper les classes du Conservatoire National de Région (CNR). Créé en 1978 pour rejoindre le réseau CHAMD, l'établissement bénéficie d'aménagements horaires scolaires-artistiques à mi-temps en partenariat avec une école, trois collèges et cinq lycées.

Les Studios de danse des Abbesses sont inaugurés le 14 novembre 1996 et les nouveaux locaux de la rue de Madrid sont inaugurés le 4 février 1997 ; ces nouveaux espaces lui permettent de développer considérablement son projet pédagogique qui se distingue rapidement par une attention envers les futurs professionnels. Celle-ci se traduit par l'installation d'un cycle spécialisé de grande ampleur et de classes ou départements conçus comme apportant un complément à une formation initiale : la classe de Quatuor à cordes, les départements de perfectionnement instrumental et de musicien d'orchestre. Le Conservatoire National de Région devient en 2007 le Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris.

c - le réseau municipal des conservatoires : un dispositif original

Le réseau constitué sur Paris par les 17 conservatoires municipaux d'arrondissement et le CRR est unique en France par son ampleur, le nombre d'élèves concernés et son mode de fonctionnement. Ainsi un certain nombre de missions faisant généralement partie des attributions d'un CRR, comme le lien avec la pratique amateur de proximité, sont du ressort des CMA mais à l'inverse le CRR a permis aux CMA de bénéficier dans leurs murs de la présence d'étudiants musiciens de cycle spécialisé *via* une mutualisation du cycle, ce qui n'est le cas nulle part ailleurs en France pour des établissements non classés CRD ou CRR.

Notons également que ce réseau dispose de son propre corps d'inspecteurs ce qui est un atout supplémentaire.

d - CRR et PSPBB

En septembre 2008 s'ouvre une nouvelle étape importante de l'histoire du CRR de Paris : en partenariat avec le CRR de Boulogne-Billancourt et les Universités de Paris III – Censier, Paris IV – Sorbonne et Paris VIII – Saint Denis, il contribue à créer le PSPBB (Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt), dans le cadre d'une dynamique nationale impulsée par le Ministère de la Culture. Le PSPBB est le premier établissement de ce type à avoir été créé, suivi depuis 2008 par une dizaine d'établissements similaires.

A la faveur de la création de cette nouvelle offre, le CRR a ainsi redirigé une partie de son activité au bénéfice du Pôle tout en gardant un lien très fort avec le PSPBB, notamment par la participation essentielle du corps professoral du CRR de Paris aux enseignements délivrés par le Pôle.

Le PSPBB est habilité à délivrer :

- le DNSPM (Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien),
- le DNSPD (Diplôme National Supérieur Professionnel de Danseur),
- le DNSPC (Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien),
- le Diplôme d'État pour l'enseignement de la Musique

et place l'établissement dans la dimension européenne de l'enseignement supérieur artistique.

Les étudiants bénéficient grâce au Pôle d'une double diplomation, à la fois dans le domaine artistique avec les DNSP et dans le domaine universitaire avec une licence délivrée par les universités partenaires.

Huit ans après, le PSPBB - seul établissement d'enseignement supérieur artistique à intervenir dans trois champs du spectacle vivant - compte désormais 300 étudiants qui font vivre quotidiennement la rencontre entre musique, danse et théâtre, comme élément central de son identité.

•Le projet d'établissement comme méthode

Le Projet d'Établissement du Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris fait l'objet d'une adoption par le Conseil de Paris après validation par le Conseil d'Établissement. C'est donc la collectivité parisienne qui exprime par ce document son ambition pour cet établissement, les orientations qu'elle souhaite lui voir prendre et les moyens adaptés afin de mener ce projet à bien. Le directeur du CRR, a ainsi construit ce projet au regard des orientations générales de la politique culturelle municipale mais aussi d'une large concertation avec les différentes parties prenantes du CRR, les équipes administrative et enseignante et au premier chef les responsables de département, les élèves et les parents d'élèves.

Trois objectifs guident ce projet d'établissement 2016-2020

Objectif n°1 : permettre aux élèves d'apprendre et d'acquérir leur autonomie au CRR en veillant à leur épanouissement

1/ Double-cursus : continuer à offrir aux élèves la chance de concilier scolarité et pratique artistique, dans un souci permanent d'équilibre et de plaisir : exigence de la formation de base et développement des pratiques collectives en musique (au-delà du seul chant choral déjà dynamique) et en théâtre (réflexion sur la création d'un double-cursus) ;

2/Deuxième et troisième cycles : intégration de la dimension créative dans toutes les esthétiques (souci commun avec la réforme des CMA sous forme de travail d'approche créative en cours de formation musicale, improvisation, arrangement ; en ateliers danse et théâtre) ; tout en veillant au décloisonnement des disciplines (interdisciplinarité) ;

3/ Cycle spécialisé : consolider cette période au cours de laquelle l'élève peut parfaire son orientation et ce dans toutes les disciplines musique, danse et théâtre.

Objectif n°2 : démocratiser l'accès au CRR en diversifiant les publics

1/ Faire connaître les cursus offerts par le service public du CRR au plus grand nombre et diversifier les publics ayant accès aux concours d'entrée du CRR : avoir une démarche pro-active d'information et de sensibilisation (travail auprès des CMA via le développement de cursus-passerelles, mettre en place des partenariats avec des structures de la Ville : centre d'animation, centres sociaux, écoles de quartiers de la politique de la Ville) ;

2/Accroître et développer les pratiques et les pédagogies innovantes qui s'inscrivent dans la continuité des cursus proposés en CMA (structuration du projet de la filière voix, consolidation des cursus de musiques actuelles, de jazz et d'électroacoustique, développement en danse de l'offre des

esthétiques en jazz, contemporain et hip-hop, création d'une offre de cursus en théâtre pour les adolescents) ;

3/ Ouvrir et faire bénéficier le plus grand nombre du programme de la saison culturelle du CRR : développement des partenariats avec les structures ville (bibliothèques, centres d'animation, centres sociaux) et des structures associatives du secteur social.

Objectif n°3 : permettre au CRR de s'appuyer sur des ressources adaptées pour mener ce projet à bien

1/ Conforter et adapter l'équipe administrative ;

2/ Poursuivre la mise en responsabilité des coordinateurs responsables de département dans le sens d'une équipe de direction renforcée ;

3/ Enrichir l'équipe enseignante de profils permettant de parfaire les cursus des élèves en danse (augmentation des enseignements en culture chorégraphique) et en théâtre (master classes) et de prendre en compte les personnes en situation de handicap ;

4/ Installer les départements de musiques actuelles, jazz et électroacoustique au sein de locaux adaptés, faire face aux difficultés sur le site du département danse des Abbesses et envisager un redéploiement de l'ESAD dans des lieux adaptés ;

5/Développer les projets en partenariats avec les CMA.

Ce projet d'établissement inscrit le conservatoire dans l'avenir et réaffirme son rôle d'acteur de la politique culturelle de la Ville de Paris.

I – Les fondamentaux du CRR de Paris : une offre d'apprentissage artistique diverse et proposant des cursus sélectifs pour les jeunes

I.1 Être enfant et adolescent au CRR de Paris

Le CRR de Paris a pour caractéristique de ne recevoir d'écouliers, collégiens et lycéens que ceux qui ont opté et ont été admis pour le *Double-cursus*, soit un mi-temps scolaire/artistique au sein d'un réseau d'écoles, collèges et lycées partenaires.

Cela a pour première conséquence concrète de permettre aux élèves de passer davantage de temps quotidien que d'ordinaire au Conservatoire (surtout pour les danseurs) ou à l'étude personnelle, notamment de leur instrument.

Ce temps conséquent consacré à l'apprentissage artistique va leur permettre de s'épanouir dans leur pratique artistique et leur permettre de choisir plus tard dans leur parcours de s'orienter soit vers une pratique amateur vivante, soit vers une démarche de professionnalisation

I.1.a *Double-cursus* et formation de base

Le double-cursus permet d'accueillir des élèves non débutants à partir du CM1, conforte leur motivation artistique et les capacités dont ils ont pu déjà faire preuve selon leur âge, notamment dans les CMA.

Ce cursus offre aux enfants l'accès à une idéale répartition de la journée ; outre l'optimisation du temps consacré aux études (matin ou après-midi seulement), il donne au jeune la possibilité de faire une place valorisante à son apprentissage artistique, dans la continuité des dispositifs existants tels les orchestres à l'école, les ateliers périscolaires de l'ARE, et les cursus proposés en CMA.

C'est la chance du *Double-cursus* dont bénéficient les élèves du CRR de Paris de l'école au lycée, de voir leur environnement et en particulier le milieu scolaire favoriser leur activité culturelle.

• *Formation de base du musicien et du danseur*

Une formation de base classique pour les musiciens et une formation sur les fondamentaux de la danse classique ou de la danse contemporaine sont celles qui offrent la plus grande marge de progression et le choix le plus large au développement ultérieur de l'élève car elles permettent :

- d'apprendre à valoriser une dynamique de progrès et de long terme;
- le développement de chaque enfant au sein d'un collectif

Le CRR s'appuie sur les principes pédagogiques suivants :

- 1/ Valoriser l'effort collectif dans le partage pédagogique au quotidien et en représentation sur scène ;
- 2/ Intégrer la dimension créative en renforçant la place et la notion de l'œuvre :
Se pose aux enseignants la question des moyens de la médiation : comment expliquer le message complexe des œuvres sans le dénaturer afin de le rendre accessible (objet plus général de la médiation culturelle) ? Investir et comprendre une œuvre ne peut être obtenu

ni par une pédagogie de la reproduction sans réflexion propre ni par une médiation réductrice des enjeux artistiques et intellectuels. Se projeter soi-même dans l'élaboration et la création développe l'esprit d'initiative, l'esprit critique des élèves et bien sûr leurs capacités artistiques; d'où l'importance des disciplines de formation et culture musicales, mais aussi de l'Improvisation en tant que discipline, puis de l'écriture ;

3/ Rôle de l'élève en tant que spectateur :

Permettre aux élèves de se constituer un parcours du spectateur est l'une des tâches les plus importantes de l'établissement afin de permettre aux élèves de s'inspirer collectivement dans leur propre pratique artistique de ce qu'ils apprennent et découvrent en voyant les œuvres jouées ou représentées. Les manifestations de la saison culturelle du CRR constituent en ce sens une proposition riche et incontournable pour les élèves, proposition qu'ils sont invités à compléter par des sorties choisies dans l'offre culturelle générale parisienne ;

4/ Chant et danse pour l'élève musicien :

L'éveil **corporel** et le chant pour les musiciens apparaissent indispensables dans leur formation artistique:

- l'importance de la danse dans la formation de l'oreille (rythme, appuis, carrures - donc à terme l'oreille harmonique), est à défendre dans le cadre de l'apprentissage de tout musicien et pas seulement pour les cursus de musique baroque au sein desquels la danse joue traditionnellement un rôle reconnu. Cette composante pédagogique n'a pas encore la place qui lui revient dans la Formation musicale, en comparaison de ce qui peut exister pour le chant.
- le recours au chant dans la pédagogie instrumentale n'est sans doute toutefois pas assez sollicité, malgré la pratique d'ensemble vocal très largement dispensée dans les trois premiers cycles du CRR ;

5/ Adapter les attentes vis-à-vis des élèves à chacun :

Les objectifs fixés aux élèves doivent être nécessairement progressifs, réalisables et réellement souhaités par l'élève. Le recours excessif à des stages et la participation fréquente à des concours extérieurs – sans parler des cours supplémentaires pris en dehors de l'établissement– n'est pas souhaitable. L'élève pourrait au contraire bien mieux trouver selon son propre rythme les ressources de ce qui nourrit son engagement ;

6/ La santé du danseur doit faire l'objet d'une attention particulière

L'élève danseur a une fragilité particulière (physique et psychologique) car il travaille sa discipline artistique non pas à travers un objet transitionnel qu'est l'instrument mais avec son corps. L'image de soi, l'exposition de son corps aux autres, l'effort physique demandé qui se rapproche de celui demandé aux sportifs. Par ailleurs, la croissance, l'adolescence peut déstabiliser l'enfant et perturber l'apprentissage. L'élève danseur a en outre un accès plus limité aux œuvres chorégraphiques que l'élève musicien avec le répertoire musical, la formation du corps et des acquis techniques étant nécessaires à l'exécution et l'interprétation de ces œuvres. Les cours quotidiens peuvent donc être parfois vécus comme répétitifs sans le maintien de la motivation, de la curiosité. La rencontre avec l'art doit donc se faire tout au long du parcours grâce à l'aventure scénique, à la sollicitation de l'imaginaire et de la sensibilité dans les ateliers...

• *Importance du jeu collectif*

Les pratiques collectives constituent sans doute l'atout principal de l'enseignement artistique public en ce qui concerne la musique. Il n'est nulle part ailleurs possible pour les jeunes de mettre en pratique leur acquis musical individuel dans des groupes aussi variés en nombre et en diversité. Or, c'est bien la musique d'ensemble que vise toute pratique musicale arrivée à maturité, notamment la pratique amateur. C'est la raison pour laquelle le CRR a multiplié le nombre de ses formations collectives depuis dix ans et veut poursuivre ce mouvement.

chorégraphie

C'est par l'expérience scénique que le jeune danseur prend pleinement conscience de son art, et à l'instar de la musique, l'espace de la scène est un espace *partagé*.

La réalisation de spectacles jalonne pour tous l'année scolaire, même si ces projets ne doivent pas empiéter sur la concentration technique quotidienne, où chacun est amené à se remettre en question et à interroger sa pratique pour l'améliorer.

La diversité des présentations publiques dans leur forme et leur contenu doit guider la programmation de la saison du département danse : du ballet classique réunissant tous les élèves au solo de danse contemporaine, ce sont toutes les configurations de plateaux qui doivent être explorées en privilégiant les moments de rencontre sur scène avec les musiciens, les comédiens, les arts visuels.

ensembles vocaux d'instrumentistes

Permettant de réunir les élèves qui pratiquent des instruments différents, les cours de chant choral de même que ceux de formation musicale sont des notions essentielles à la cohérence du cursus général. Le niveau d'exigence d'ensemble, la haute tenue des répertoires étudiés et donnés en public par les ensembles vocaux fait de ce cours une expérience collective fondamentale, notamment pour les instrumentistes qui ne sont pas appelés à intégrer d'orchestre : pianistes, guitaristes, organistes etc.

orchestres

Les instrumentistes d'orchestre s'initient à travers différentes formations, soit réservées aux plus jeunes cordes, où est cultivée la discipline d'archet qui leur est propre, soit mixtes sous la forme d'un orchestre symphonique Junior. La programmation également ambitieuse de ces orchestres débutants est possible de par le bon niveau individuel de leurs éléments et l'exigence expérimentée de leur chef.

musique de chambre

Complémentaire aux formes *dirigées* de l'apprentissage collectif que sont les ensembles vocaux et les orchestres, la musique de chambre en constitue la part *non-dirigée*, où le groupe (de 2 à 8) gère seul sa prestation scénique ; cependant le rôle du professeur demeure central, tant les prérequis artistiques et l'ampleur du répertoire nécessitent d'expertise et d'exigence.

Quelle que soit la taille de la formation, jouer, chanter ou danser au sein d'un groupe ou d'un ensemble permet de passer d'un angle individuel à un espace où la nécessité de créer à plusieurs, devient une priorité.

Avec son exigence d'écoute et d'ouverture cette nouvelle configuration est source d'enrichissement mutuel, de progression et d'épanouissement pour chacun.

Les besoins et attentes des élèves des cycles avancés, où la discipline participe du diplôme, rendent la pratique de la musique de chambre encore trop peu accessible aux élèves des cycles initiaux, sinon à l'intérieur de la classe même d'instrument.

Le CRR de Paris a la chance de pouvoir offrir une formation à dominante vocale complète, de l'école élémentaire à l'université.

Son originalité au niveau des enfants et adolescents est d'avoir établi une structure d'enseignement sur la base d'une structure de diffusion, la *Maîtrise de Paris*, riche d'un long passé d'excellence, et est identifiée comme l'un des trois ensembles de ce niveau en France. Elle participe régulièrement à des productions lyriques et à des créations mondiales.

Les élèves suivent, du CM1 à la terminale, un double-cursus scolaire et artistique comprenant, outre les cours de polyphonie qui constituent les répétitions de ces trois chœurs, des cours de technique vocale, de formation musicale et de piano complémentaire (ou instrument complémentaire). Ainsi elle constitue la base de la filière Voix du CRR de Paris.

A l'approche de la Terminale pour les filles et dès la mue pour les garçons, la possibilité est ménagée, pour ceux qui veulent parcourir l'ensemble de la Filière voix, de préparer le passage au Département Supérieur pour Jeunes Chanteurs par des ateliers de répertoire et de musique de chambre vocale. La Direction de chœur et l'Accompagnement au piano peuvent être mis en perspective et sont partie prenante de la filière.

I.1.b Acquérir son autonomie, l'enjeu des cursus proposés dès le deuxième cycle

Dès lors que les aptitudes à un IIe Cycle sont confirmées, il convient d'intégrer à la pédagogie la connaissance des œuvres, et de la création contemporaine de qualité et ce dans toutes les esthétiques y compris celles installées plus récemment comme la chanson, le jazz, les musiques actuelles et traditionnelles. Tout cela constitue un travail essentiel dont la liberté d'expression, l'autonomie, l'esprit critique et l'originalité sont les enjeux.

C'est tout le sens de l'obtention du diplôme CEM, CEC¹, diplôme de fin d'études initiales et donc gage d'une pratique artistique autonome et vivante, qui permettra à l'élève de s'épanouir en tant qu'amateur ou bien constituera la base d'un engagement renforcé dans le cadre d'une poursuite d'études.

• Les savoirs historiques et culturels

Il convient à ce moment du cursus d'ouvrir le champ esthétique, de multiplier les contacts avec la richesse historique des répertoires, et de fournir des repères pour y naviguer. La réforme de l'enseignement en collège, avec l'ouverture à l'Histoire des arts, contribue à alimenter cette curiosité.

DANSE

Les cours communs entre genres (classique/contemporain/jazz) et entre élèves d'âges différents favorisent le partage dans l'apprentissage et le décloisonnement des esthétiques. La reconstruction de répertoire et les cours d'histoire de la danse, les conférences dansées permettent de relier la technique aux œuvres chorégraphiques.

Aller voir de nombreux spectacles s'impose alors : un programme annuel de sorties organisées, préparées et commentées par une enseignante est proposé. Outre le lien que l'élève doit apprendre à faire entre le travail de son "grand plié" et ce qu'il voit sur scène, il y apprend à se repérer dans l'univers des esthétiques de la danse, et appréhender le métissage avec le théâtre et les musiques.

¹ Respectivement certificats d'études musicales ou chorégraphiques

Dans le même but, la venue d'intervenants extérieurs est indispensable à la transmission de la diversité chorégraphique.

L'importance de l'accompagnateur, partenaire pédagogique du professeur, contact vivant avec la musique, apparaît nettement comme contribuant à développer la musicalité de l'élève, d'où l'intérêt de varier les situations et les couleurs musicales au long des cours. Les accompagnateurs peuvent être associés aux projets de création.

MUSIQUE

Les **repères artistiques des élèves** (répertoires de la spécialité et hors-spécialité, genres, styles, chronologie) se constituent progressivement, concerto après concerto, cours d'analyse après cours de formation musicale. Ces cours académiques doivent s'accompagner du développement chez les adolescents de la curiosité personnelle, des lectures, de l'écoute, des sorties ; cependant, le travail de répertoire devrait occuper une place établie chez les instrumentistes – que ce soit par l'intervention des accompagnateurs ou par des cours collectifs ponctuels des professeurs de la discipline – comme c'est le cas chez les chanteurs, jazzmen, danseurs et comédiens.

La culture musicale et l'histoire de la musique forment le goût et étayent les choix d'interprétation, de même qu'ils aident l'élève à développer une réflexion par rapport au répertoire qu'il aborde. De plus, l'écriture musicale, l'orchestration et la composition lui permettent de se forger les outils qui pourront lui servir à exprimer et à mettre en forme sa créativité.

• L'intégration de la dimension créative dans les cursus : improvisation, invention

DANSE

L'Atelier est le moment de l'apprentissage qui sollicite la créativité : on y prend le temps de découvrir, d'inventer un enchaînement, l'improvisation appelant la "composition". Là s'élaborent le sens critique, le choix et la hiérarchie des critères, l'effort de lisibilité envers ses choix, leur défense. L'élève y apprend à mieux se connaître, à prendre des risques, à oser se tromper, à moins "tout contrôler" et surtout à s'inscrire dans le groupe. Il est donc important que les temps d'atelier soient pleinement et régulièrement intégrés aux cursus tout au long de l'apprentissage ainsi qu'également répartis entre les trois disciplines : classique, contemporain et jazz.

MUSIQUE

La sensibilisation des élèves au travail de création constitue une dimension importante de la formation du musicien. Depuis de nombreuses années le CRR promeut cette pédagogie notamment grâce à l'enseignement délivré par les professeurs de Formation musicale : (à base de textes, de formules rythmiques ou mélodiques, les élèves produisent en public des travaux de groupe où pour la première fois ils sont confrontés à l'élaboration musicale.) S'appuyant sur un thème donné, les élèves explorent les différents paramètres musicaux afin d'élaborer leur propre production musicale. Celle-ci, prévue pour plusieurs participants, peut être adjointe à différents supports, bande pré-enregistrée, support visuel, chorégraphique, théâtral etc.

Il s'agit également de rétablir la place de l'improvisation dans les langages musicaux historiques, aux côtés de la sensibilisation des élèves à la création. C'est la plus utile des pratiques de familiarisation avec les répertoires pour les instrumentistes, et une discipline très en usage en Grande-Bretagne ou en Suisse.

I.2 Le moment de l'orientation des élèves au CRR de Paris

I.2.a Le Cycle spécialisé – D.E.M. / D.E.C. / D.E.T.² :

• *L'entrée en Cycle spécialisé*

L'opportunité de présenter le Cycle spécialisé apparaît souvent plus tôt dans la scolarité au CRR de Paris que dans la moyenne des CRR et CRD ; le niveau exigé en *double-cursus* y est sans doute pour beaucoup. En effet, en *double-cursus* la priorité qu'est l'obtention du baccalauréat dans les meilleures conditions possibles permet également le développement des capacités artistiques.

Toutefois, il apparaît au regard de l'expérience qu'il n'est pas opportun de précipiter l'entrée en cycle spécialisé au nom de facilités d'un élève à l'instrument et privilégier le choix de l'élève et son niveau de maturité, pour ne pas qu'il regrette ensuite cette orientation. Écourter cette étape ne peut que rendre plus aigu le problème à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Toutefois pour les danseurs dont la carrière scénique est plus courte, l'entrée en cycle spécialisé ne doit pas être trop différée.

Entreprendre ce cycle destiné à mettre en évidence en deux à trois ans le potentiel du futur adulte, qu'il soit d'un amateur solidement formé ou d'un professionnel de son art, suppose plusieurs pré-requis dont, d'autonomie dans le travail technique, la connaissance des outils théoriques dans l'approche des œuvres et une culture artistique et générale.

En théâtre, le cycle spécialisé est par excellence un **cycle de détermination**. En effet, afin que l'orientation des élèves soit véritablement pré-professionnelle, la pratique de l'enseignement dispensé est nécessairement reliée au processus de création et en étroite et active synergie avec les espaces de production. Pour ce faire, le cursus des études (cours d'interprétation, cours techniques corporels et vocaux, improvisation, ateliers et stages) favorise également le rapprochement avec le milieu et les artistes professionnels (comédiens, metteurs en scène, auteurs dramatiques, scénographes, réalisateurs et scénaristes etc..) à travers des master class, rencontres et invitations à des répétitions, à de nombreux spectacles, visites de théâtres et de structures culturelles y compris d'administration culturelle et de lieux de formation.

Cet environnement pédagogique multiple et dynamique, au plus près des réalités des métiers de la création et de ses processus, ne peut qu'encourager chaque élève à mieux évaluer son propre rapport à la vie.

Le Cycle spécialisé permet au jeune artiste de tester son potentiel de développement professionnel avant une éventuelle entrée dans l'enseignement supérieur : prise de contact avec l'essentiel du répertoire constitutif de sa spécialité, mise à niveau technique (instrument, culture ou création / danse / théâtre), connaissances et outils comportementaux (pratique collective par exemple) nécessaires au suivi d'un cursus éventuel dans *l'enseignement supérieur*

Le DEM/DEC/DET constitue un encouragement à la poursuite d'études. C'est pourquoi il est exigé pour l'inscription dans les Pôles Supérieurs, concomitamment au Baccalauréat. Plus spécifiquement pour la danse, rappelons que le DEC constitue une équivalence de l'Examen d'Aptitude Technique, dont l'obtention préliminaire est obligatoire dans le cadre de la préparation au Diplôme d'État de professeur de danse.

² Respectivement : diplômes d'études musicales, chorégraphiques ou théâtrales

Le cycle spécialisé est donc ouvert largement aux élèves et constitue un cycle de détermination et d'orientation, qui peut mener à différentes voies et confortera une partie de ceux qui le suivent vers la professionnalisation.

I.2.b Après le Cycle spécialisé: les cycles spécifiques du CRR et l'enseignement supérieur

• Cycle de perfectionnement

Le **Cycle de Perfectionnement**, prolongement immédiat du Cycle spécialisé, s'adresse aux plus jeunes titulaires du DEM qui, récemment titulaires du baccalauréat ou en attente de le passer, ont pour objectif d'accéder à l'enseignement supérieur (Pôles supérieurs ou CNSMDP, CNSMDL³), et pour ce faire nécessitent de conforter leur niveau instrumental et leur maturité musicale. Les limites d'âge y sont volontairement basses. Ce parcours est limité à deux années, avec l'obligation de présenter au moins un concours d'entrée dans l'enseignement supérieur (Pôles supérieurs, CNSM ou écoles/universités étrangères) au plus tard la 2^e année.

• Pôles supérieurs, Écoles supérieures de Théâtre, CNSMD

Les jeunes danseurs et comédiens ont la possibilité de s'orienter, en plus des conservatoires nationaux supérieurs, vers un réseau d'écoles supérieures reconnues de longue date (École de l'Opéra de Paris, École supérieure de danse de Cannes-Rosella Hightower, École nationale supérieure de danse Marseille, Centre national de danse contemporaine d'Angers pour la danse, écoles de Strasbourg, Saint-Etienne, Lyon, Montpellier, Rennes, Cannes, Bordeaux, Lille pour le théâtre). Écoles supérieures en danse à l'étranger. Il y aurait intérêt à organiser en interne une *journée de présentation des écoles supérieures*, où serait développé le projet particulier à chacune.

Depuis 2008 ont été créés pour les arts du spectacle vivant les *pôles supérieurs d'enseignement artistique*, qui ont pour mission de démultiplier l'offre des CNSM pour le 1^{er} degré (Licence) de l'enseignement supérieur.

Les élèves ont donc désormais la possibilité de présenter sur le territoire parisien l'entrée en Licence tant au PSPBB (en danse jazz) qu'au CNSMDP ou CNSAD.

Il convient de noter que le recrutement des écoles supérieures en danse classique se fait souvent pendant la période d'enfance et d'adolescence (École de l'Opéra de Paris, CNSMD Paris), les élèves du premier cycle et du début du deuxième cycle doivent être préparés à ce niveau d'exigence. Un certain nombre d'élèves quittent le CRR chaque année pour celles-ci : l'établissement n'en retient aucun sentiment de dépossession, et n'y voit au contraire qu'un facteur valorisant de son action.

• Cycle concertiste du CRR

Ce cycle spécifique au CRR permet à ceux qui ont atteint un niveau d'enseignement supérieur ou équivalent, de préparer les sélections et échéances qui marquent l'entrée dans la vie professionnelle (concours d'orchestre ou de solistes, tremplins divers), dans une ambiance largement internationale. Ce parcours répond directement à des besoins de formation ciblés dans une perspective d'insertion professionnelle ; il n'offre en revanche pas de lien direct avec une formation universitaire.

Les parcours des élèves et étudiants ne sont pas tous uniformes et le CRR s'inscrit dans cette dynamique en offrant des alternatives en fonction de l'âge et du parcours de chacun.

³ Conservatoire national supérieurs de musique et de danse de Paris ou Lyon

II – Un établissement en mouvement

II.1 Le CRR et ses publics

II.1.a Effectifs

Le développement du CRR de Paris ne se pose plus réellement aujourd'hui en termes d'accroissement du nombre d'élèves, celui-ci a doublé en quinze ans et a atteint un niveau semblant satisfaisant pour répondre à l'ambition de son projet. Avec sur les dernières années une moyenne de près de 1530 élèves et la plus importante et diverse offre du pays en enseignement artistique, l'établissement paraît sur ces points dans une situation équilibrée dans la mesure où tous les enseignements proposés trouvent un public, y compris ceux proposés dans des spécialités rares.

Il y a cependant deux équilibres à considérer au sein du CRR de Paris :

- l'équilibre entre les départements musique-danse-théâtre
- l'équilibre entre les cycles d'études

et si pour le second la situation est très satisfaisante (40% cycles initiaux, 40% cycle spécialisé, 20% post-DEM) il n'en est pas de même pour le premier où le théâtre ne représente qu'1% des effectifs, 15% pour la danse, le reste revenant aux musiciens.

Le département danse est celui qui a connu la plus forte progression en effectifs sur les dernières années. On peut noter un recrutement moindre à partir de la classe de seconde en cursus classique. Plusieurs facteurs pourraient expliquer cela : la nécessité d'un apprentissage continu et conséquent à partir de 8 ans, que les conservatoires municipaux n'offrent pas, le recrutement précoce en écoles supérieures, la difficulté technique du travail sur pointes, les perspectives d'intégration d'une école supérieure post-DEC et d'insertion professionnelle plus restreintes. Le nombre de candidats au test d'entrée en cursus classique de la seconde à la terminale et à l'examen d'entrée en cycle spécialisé est inférieur aux deux autres cursus. Mais en danse contemporaine et en danse jazz, l'offre peu apparaît inférieure à la demande.

Pour le secteur musique un point doit attirer l'attention concernant le vivier de recrutement, des fragilités sont en effet visibles sur certaines disciplines, notamment certains cuivres (trompette, trombone) et l'orgue depuis plusieurs années. A titre d'exemple, aucun candidat ne s'est présenté à l'admission au cycle spécialisé de trombone en 2014 et 2015. Cela semble lié à une baisse des effectifs dans ces disciplines au niveau national et plus particulièrement dans les CMA. Enfin, avec la création du PSPBB en 2008, une partie des effectifs du CRR (environ 200 étudiants) des niveaux les plus avancés ont rejoint ce nouvel établissement d'enseignement supérieur riche de 300 étudiants.

II.1.b L'attractivité du CRR

L'attractivité du CRR de Paris est particulièrement forte et constante : ce sont chaque année 2.000 candidats qui se présentent à ses examens d'admission. Ce volume n'est pas comparable avec les autres CRR français dont le nombre de candidats atteint davantage plusieurs centaines au maximum.

Cependant le CRR de Paris

- offre de nombreuses places chaque année (400 environ offertes au concours), places libérées grâce à un taux de renouvellement très important (25%), essentiellement en raison de nombreux départs chaque année vers l'enseignement supérieur ou directement le monde professionnel ;

- bénéficie d'une demande (candidatures) qui est bien réparties sur l'ensemble des cursus et qu'il n'y a pas de déséquilibre entre les disciplines et les cycles.

Notons également qu'une partie significative des candidats provient des effectifs mêmes de l'établissement car la majorité des élèves souhaitent poursuivre leur chemin sur les différents cycles ; volonté qui se traduit également par un taux d'abandon marginal sur l'ensemble des cursus et qu'un quart de ces candidats sont ses propres élèves qui postulent à un changement de cycle (avec un taux de réussite très élevé).

Cette attractivité se traduit aussi au niveau de l'international : 52 nationalités sont représentées, la population étrangère au CRR est nombreuse, ce sont environ 400 jeunes étrangers qui fréquentent chaque année ses cours. Cette situation est évidemment une richesse précieuse pour l'établissement, participe largement à questionner la pédagogie et à baigner les jeunes français à vocation professionnelle dans une dynamique d'ouverture et d'émulation indispensable aujourd'hui.

Diversifier les publics accueillis

Le CRR jouit d'une forte attractivité et les événements de sa saison culturelle sont largement suivis. Toutefois, l'accès au CRR demeure restreint auprès de certains publics qui n'ont parfois connaissance ni des cursus proposés ni des événements culturels dont ils pourraient bénéficier.

Or c'est justement parce que l'excellence de son enseignement s'appuie avant tout sur la motivation de ceux qui le rejoignent, parce que la plupart des esthétiques artistiques y ont trouvé leur place, parce qu'il est un espace d'expression de pédagogies innovantes, parce que sa politique tarifaire porte une dimension sociale marquée que le CRR de Paris s'inscrit résolument dans une démarche de démocratisation culturelle et que celle-ci doit s'inscrire dans ses objectifs prioritaires, selon deux axes.

1/Il s'agit pour le CRR d'accroître son effort visant à faire connaître les cursus offerts par ce service public au plus grand nombre et en cela permettre de diversifier les publics ayant accès aux concours d'entrée du CRR. Le CRR aura donc une démarche pro-active d'information et de sensibilisation (travail auprès des CMA via le développement de cursus-passerelles, mettre en place des partenariats avec des structures de la Ville : centre d'animation, centres sociaux, écoles de quartiers de la politique de la Ville) ;

2/Il s'agit aussi pour le CRR d'ouvrir et de faire bénéficier le plus grand nombre du programme de la saison culturelle du CRR : développement des partenariats avec les structures ville (bibliothèques, centres d'animation, centres sociaux) et des structures associatives du secteur social.

Cette démarche volontariste vers les nouveaux publics a notamment déjà été amorcée lors de la série thématique « L'Exil », le CRR a tissé des partenariats avec des institutions de la Ville (des médiathèques) et des acteurs associatifs du terrain social. C'est en amplifiant ce type de partenariats que le CRR s'impliquera plus explicitement dans une démarche sociale de plus grande ampleur que celle d'aujourd'hui et pourra lui donner une concrétisation dans une offre et un processus de recrutement spécifiques. Mais cela passe également par une meilleure connaissance sociologique des populations qui s'adresse aujourd'hui à l'établissement afin de mieux identifier celles qui y sont sous-représentées.

Le public en situation de handicap doit aussi bénéficier d'une approche dédiée et spécifique tout en ayant pour objectif d'être inclusive. Pour la première fois en 2016 le CRR s'implique sur ce terrain en

organisant une manifestation mettant sur scène des enfants et des jeunes autistes. Il s'agit d'aller plus loin en s'appuyant sur cette première expérience : le collège Octave GREARD, voisin et partenaire du CRR, accueille une Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS) qui permet à des enfants porteurs d'un handicap de poursuivre leur scolarité dans un environnement non spécifique à une population particulière. Le CRR se propose d'intégrer ce dispositif par le biais d'une convention de partenariat avec le Collège et d'apporter son concours à ce programme.

Les modalités de cette nouvelle démarche seront travaillées lors d'un prochain Conseil pédagogique.

II.1.c Mieux accompagner les élèves

Il est extrêmement important que le CRR puisse développer des actions d'accompagnement de ses élèves, trop peu établies aujourd'hui.

Présence médico-sociale dans l'établissement

Dans le domaine de la santé on pense d'abord évidemment aux élèves danseurs : la vie du collégien danseur (4 à 5 déplacements hebdomadaires au conservatoire) bénéficie grâce au Double-cursus d'un certain équilibre, avec des cours de danse une partie de la matinée, et l'après-midi au collège.

La charge s'alourdit pour le lycéen danseur, avec environ 20 heures de cours réguliers.

C'est également un âge où le suivi sanitaire et l'équilibre alimentaire méritent le plus d'attention : il serait intéressant d'envisager la présence régulière d'un kinésithérapeute-ostéopathe et, sur rendez-vous, d'un médecin du sport et d'un diététicien. L'objectif, au-delà du développement des performances physiques, est l'apprentissage par le danseur de la gestion de son *capital-santé* : bien s'alimenter, bien s'entraîner, connaître son corps et ses limites pour éviter carences et blessures est capital pour ne pas faire de sa pratique un risque physiologique.

Au-delà du seul domaine de la danse, tout élève du CRR devrait en fait avoir les outils pour connaître et entretenir son capital de santé

Par exemple pour les musiciens la connaissance et la prévention des risques grâce à une veille posturale efficace doit être intégrée aux cursus. Un référent permanent en Technique M. Alexander pourra également être envisagé.

Il est à noter que les élèves en cycle spécialisé des 3 cursus de danse peuvent suivre des séances individuelles de technique Matthias Alexander. Un développement de cette proposition pourrait être fait aux élèves en classes de certificat.

La santé morale doit être prise en compte au même titre que la santé physique : le besoin est réel d'un espace d'écoute et de conseil pour d'éventuelles difficultés. La présence régulière dans les murs d'un professionnel de l'écoute sera envisagée.

Certains enjeux sont particuliers à ceux qui poursuivent une ambition artistique :

- accepter de voir son assurance et sa confiance en soi mise à mal, par moment, par des exigences nouvelles (chanteurs notamment) ;
- connaître et apprivoiser ses réactions d'interprète : non seulement en situation extrême (trac) mais en situation ordinaire (maîtrise des affects musicaux) ;
- face aux concours difficiles (CNSM par exemple), , saisir positivement les autres opportunités d'orientation (masters étrangers), prendre du recul par rapport au regard des autres, ménager ses ressources en s'alimentant à d'autres expériences (lectures, sport, tout loisir studieux), alterner échéances individuelles (concours) et collectives (orchestre, musique de chambre).

Attention sociale de l'établissement

Il est à noter que la moitié de ses élèves ne paient pas de droits de scolarité, ceux-ci bénéficiant de bourses. En cycle spécialisé et de Perfectionnement où est appliquée une tarification modulée selon le revenu allant de 170 à 1294€ pour l'année selon dix tranches, près de 28% des élèves relèvent des tranches les plus élevées (tranches 8, 9 et 10), contre 30% dans les conservatoires municipaux d'arrondissement à titre de comparaison.

En revanche, les droits de scolarité du cycle Concertiste sont forfaitaires et plus élevés que les autres tarifs (tarif à 1500€ l'année pour un concertiste individuel).

L'application d'une tarification spécifique à ce cycle se justifie par le fait que cette offre, unique en France, s'adresse à des étudiants plus âgés et qui viennent chercher au CRR un perfectionnement auprès d'un professeur renommé afin de tenter les concours internationaux ou l'entrée dans des orchestres professionnels. Ce cycle, qui accueille en 2015 près de 54% d'étrangers sur 208 étudiants (1550 étudiants en tout au CRR) est à comparer avec le cursus d'autres grandes écoles en Europe ou à l'étranger, dont le coût annuel est équivalent voire beaucoup plus élevé pour des écoles du système anglo-saxon.

Il convient néanmoins que le CRR puisse demeurer attentif à la situation individuelle de chaque étudiant en accompagnant en particulier ceux qui peuvent être parfois en grande difficulté financière afin de trouver des solutions appropriées permettant aux étudiants les plus modestes d'avoir accès et de poursuivre leur études dans le cadre de ce cycle.

Mission de conseil sur les métiers de la musique, de la danse, du théâtre et leur environnement

Parce qu'une proportion importante de ses élèves souhaite s'orienter vers une professionnalisation, le CRR de Paris se doit de leur apporter des informations précises sur les professions de ce secteur, les cursus ou pré-requis pour y prétendre, les possibilités d'emplois.

Il peut s'appuyer pour cela sur des centres « ressources » identifiés, notamment celui de la Philharmonie de Paris, celui du Centre National de la Danse, mais une cellule interne travaillant notamment sur le suivi et l'insertion professionnelle des étudiants sortants, tant en danse, théâtre et musique, serait un complément nécessaire à des actions d'information et de conseil.

Il y aurait également un intérêt à organiser en interne une *journée de présentation des écoles supérieures*, où serait développé le projet particulier à chacune.

II.2 Les enseignements

II.2.a Le cœur de mission

Le double cursus est la mission « historique » du CRR et reste son meilleur « ancrage » territorial. Il est l'affirmation d'un système éducatif permettant, grâce à cette complémentarité, de donner une place prédominante au domaine artistique. A ce titre il peut s'inscrire, pour les jeunes, comme prolongement possible du dispositif d'ateliers périscolaires prévu dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs (ARE) de la Ville de Paris pour les enfants les plus motivés, et qui voudront approfondir cette expérience. Des contacts sont établis entre le Chœur préparatoire de la Maîtrise de Paris et des Chœurs à l'école et ils seront approfondis. De la même façon les Orchestres à l'école de

L'ARE vont amener aux classes à double cursus du primaire des candidatures d'un profil nouveau et probablement diversifié qu'il conviendra de quantifier sur la durée. .

Grâce au double cursus le CRR apporte une contribution intéressante au mouvement d'ouverture des conservatoires. L'expertise reconnue qu'a développée le CRR dans le domaine de la pratique collective vocale et instrumentale en fait un référent et une force de proposition dans la diversité des modes d'approche de la pratique musicale développée aujourd'hui sur les établissements municipaux parisiens.

Le Ministère de la Culture et de la Communication a annoncé la transformation du cycle spécialisé (ou CEPI) en un cycle de "classes préparatoires" à l'enseignement supérieur. Il s'agit là d'une évolution importante qui aura un impact certain sur les candidatures au CRR et sur ses effectifs : il est prévisible que le nombre de ces classes sur le territoire français sera nettement inférieur à celui des cycles spécialisés actuels. On devrait assister à un regroupement des élèves les plus impliqués sur quelques grands centres régionaux notamment ceux qui ont forgé une réputation dans le domaine de leur capacité à intégrer des élèves dans l'enseignement supérieur, le CRR de Paris étant sur ce point au premier plan (en moyenne 35 à 40% des admis en classe d'instrument chaque année au CNSMDP sont issus de ses rangs).

Dans cette évolution il faudra prendre garde à ne pas abandonner dans ce nouveau cycle des disciplines qui ne font pas l'objet d'un DNSP (culture, formation musicale,...) et qui donc ne sont pas une « porte d'entrée » dans les Pôles supérieurs. Le Ministère a également annoncé une réécriture des schémas d'orientation pédagogique, ce cycle des Classes préparatoires devrait être particulièrement concerné mais le CRR sera bien évidemment attentif aux évolutions concernant les cycles initiaux.

La création de ces « Classes préparatoires » appellerait la constitution d'un réseau entre les grands établissements français, réseau au sein duquel le CRR de Paris pourrait jouer un rôle fédérateur dans l'esprit du réseau CEPIA qui regroupe 5 CRR.

II.2.b La pédagogie en mouvement

Poursuivre le développement de pratiques pédagogiques innovantes :

Le mouvement initié au CRR depuis dix ans a permis d'ouvrir considérablement l'offre d'enseignement à de nouvelles esthétiques. Ce mouvement doit se poursuivre : on peut développer les ateliers de découverte de disciplines de danse non représentées au Conservatoire : hip-hop, danse de société, acrobatie, mime..., il faut prêter une attention constante aux écritures contemporaines en renforçant l'Atelier contemporain, il y a encore un enjeu à faire tomber des barrières entre des disciplines et les esthétiques (par exemple mettre en place : harmonie appliquée à l'interprétation, mutualisation d'une partie des maquettes jazz et MAA, travail en commun des classes d'arrangement « classique » et « musiques actuelles », travail en commun des classes de luth et de guitare sur la basse continue, un ensemble instrumental et vocal de second cycle abordant des esthétiques variées...) .

En parallèle avec cette démarche « en interne », le CRR peut encore plus clairement se positionner en appui des conservatoires municipaux d'arrondissement dans le cadre du plan de sensibilisation aux arts du spectacle vivant qu'initie la Ville avec certaines écoles primaires. La participation du CRR est déjà effective dans différents projets de ce type avec les CMA, en témoignent des réalisations en direction des écoles comme « Les Contes de Grand-mère » avec l'atelier marionnettes du CMA 18 ou le conte musical « Kuwa Na Kichwa » avec le CMA 13.

En musique

Une démarche pédagogique doit à chaque instant se questionner, s'adapter, presque se réinventer sinon elle se sclérose et se fige ; le Conseil pédagogique a clairement identifié des processus qui enrichiraient les pratiques actuelles : il conviendrait de développer la place de la transmission orale et de l'improvisation ainsi que les ateliers de musiques du monde pour explorer des répertoires extra-européens.

Ces questions rejoignent celle des *échanges de pédagogie* en général : il faudrait généraliser les master classes et ateliers en interne par discipline, s'habituer à jouer avec des accompagnateurs différents, passer à la classe d'accompagnement...

La filière voix, un ensemble unique en France

Le CRR de Paris rassemble dans ses murs les différents éléments d'une filière voix de grande ampleur : la Maîtrise de Paris, le Département Supérieur pour Jeunes Chanteurs, la classe d'art lyrique, la classe de chant-musique ancienne, les ensembles vocaux, le chœur de chambre, les classes de formation musicale chanteurs, d'accompagnement vocal, de chef de chant, chef de chant spécialité musique ancienne, et de direction de chœur ainsi que les classes de chant jazz et musiques actuelles. L'installation de passerelles entre les différents départements permet une cohérence et un enseignement enrichi par les différents cursus. On touche là à ce qui constitue le projet essentiel de la filière voix : offrir une diversité et une facilité dans les parcours afin que chaque élève ou étudiant puisse découvrir les différentes disciplines et effectuer un choix éclairé. C'est ainsi que des vocations de chefs de chœur s'affirmeront, qu'une voix moins à l'aise dans le répertoire d'opéra romantique s'épanouira dans le champ baroque, qu'une élève qui pensait clore son parcours au CRR à la fin de la Maîtrise souhaitera poursuivre avec le Jeune chœur de Paris.

Les liens entre les disciplines de la Filière voix se font sous forme de projets artistiques communs, d'enseignements croisés, de mutualisation de cours, de partenariats avec des institutions et des professionnels qui permettent également l'insertion professionnelle. Les réalisations artistiques sont variées : chœurs, un par voix, récitals solistes, ensembles vocaux, concert-spectacles, opéras, comédies musicales.

Les départements professionnalisants

Plusieurs départements du CRR de Paris sont concernés : Département de formation à l'orchestre, département de musique de chambre, département supérieur pour jeunes chanteurs, n'ont pas leur équivalent en France même dans les écoles d'enseignement supérieur.

Cette situation s'explique car ils ne font pas l'objet d'un DNSPM (Diplôme national supérieur professionnel de musicien) et donc n'entrent pas dans le champ d'action des établissements supérieurs ; ils mènent pourtant à des emplois et les résultats dans ce domaine obtenus par les étudiants du CRR sont explicites. Ces départements incluent dans leurs cursus une dimension forte et reconnue d'insertion professionnelle. C'est dans ce cadre que se sont développés depuis plusieurs années des partenariats avec des structures institutionnelles de renommée internationale telles l'Orchestre de Paris (via l'Académie de l'Orchestre de Paris) ou le Concert Spirituel. Ces départements seront confortés dans leur vocation en rendant ces liens avec le monde professionnels plus explicites et plus nombreux. Ainsi ils seront directement perçus comme des formations complétant l'offre du PSPBB.

Le département "Érudition" qui comporte les cursus d'Écriture, Orchestration, Analyse et Composition électroacoustique et instrumentale, ouvre sur des possibilités de poursuite de formation dans le cadre universitaire, sur le journalisme, la critique musicale et les métiers de la production

média (radiophonique, web, etc), de même qu'il débouche sur les métiers de la musique de film, musique de publicité, musique pour le théâtre et autres branches de la composition.

En danse

L'offre actuelle portant principalement sur le classique en Cycle I, il convient d'adopter une démarche initiale plus ouverte associant classique, contemporain, méthode Dalcroze, caractère, improvisation, composition, notation du mouvement... menant à une dominante classique ou contemporaine à partir de la troisième année du Cycle I, et un choix du jazz possible à partir de la classe de 5ème.

En effet, le cursus jazz du département danse n'est représenté que par le cycle spécialisé. Le développement de ce cursus en priorité avec l'ouverture d'une classe de certificat pourrait être envisagé. Les classes de certificat et cycle spécialisé en cursus contemporain pourraient être dédoublées en raison de la forte demande de candidats de qualité qui se présentent au test et à l'examen d'entrée. Les ouvertures de ces classes pourront se faire avec des moyens supplémentaires en lieux de cours, heures de cours et encadrement administratif ainsi qu'avec le soutien de nos partenaires scolaires lycées.

Il s'agit aussi de conforter l'ensemble des double-cursus par l'apport d'autres disciplines (hiphop, multi média en lien avec la danse, danses traditionnelles du monde et danses sociales par exemple). Améliorer l'offre pédagogique pourrait également se faire au travers du développement des ateliers dans les trois cursus et en particulier le cursus classique, des cours d'histoire de la danse, de notation et de rencontres avec d'autres formes d'arts et avec les nouvelles technologies appliquées au spectacle vivant. En formation musicale, la pratique du chant et d'un instrument (percussions) mis en place chez les plus jeunes pourrait être développée.

En complément des rencontres avec le monde professionnel dès les plus jeunes classes pourraient être envisagées.

L'augmentation du volume horaire en danse classique dans les classes où les élèves sont en âge de présenter les entrées en écoles supérieures (1^{ère} et 2^{ème} année du second cycle) doit être à l'étude pour favoriser la passerelle entre le CRR et le CNSMDP dans cette discipline.

Dans le même esprit, un cycle de perfectionnement en danse prendrait aussi toute sa pertinence afin de préparer pleinement les danseuses aux auditions aux écoles internationales de haut niveau comme par exemple l'école « Performing Arts Research and Training Studios » qui est une formation en danse contemporaine créé par Anne Teresa De Keersmaeker et située à Bruxelles ou aux compagnies de danse, ou encore à la chorégraphie.

En théâtre

Le théâtre, enseigné au CRR seulement depuis 2006, n'est représenté que par le cycle spécialisé. Il faut toutefois constater que celui-ci se trouve à l'étroit entre les cycles initiaux des CMA (souvent d'un très haut niveau) et l'École supérieure d'art dramatique de Paris (ESAD, qui constitue le département art dramatique du PSPBB) et en conséquence peine à la fois à trouver son public et à développer ses effectifs. Il s'agit pour ce cycle d'affirmer son identité et ce notamment comme une « Classe préparatoire » probante à l'enseignement supérieur.

Le théâtre est en outre un vecteur privilégié pour une démarche de démocratisation de l'accès à l'enseignement artistique : en effet il permet de s'adresser à des publics de grands adolescents ou de jeunes adultes sans le frein d'un manque de pratique préalable. A un âge où un sentiment d'exclusion peut s'ancrer chez un jeune il offre une voie d'insertion valorisante. Le CRR va donc initier en

direction de publics jusqu'alors éloignés de l'offre d'enseignement culturel une proposition de formation en deux ans avec pour but la possibilité de présenter à son terme l'examen d'admission en cycle spécialisé. C'est là une voie d'accès à ce cycle différente mais complémentaire de l'offre faite par les cycles initiaux des CMAs.

Renforcer la place des nouvelles technologies

Sous l'impulsion de ses élèves et de son corps professoral, le CRR de Paris est entré résolument dans le 21^{ème} siècle. Les parcours des uns et des autres révèlent cette diversité et la dimension multifactorielle des enjeux actuels. Si chacun d'entre eux poursuit aujourd'hui une trajectoire musicale brillante, tous ont élargi leur champ artistique dans des directions diverses :

- la création de musiques électroniques, en liaison avec des plasticiens et performeurs ;
- l'exploration de nouveaux vecteurs de diffusion et notamment les médias online, avec par exemple des performances diffusées en direct sur les réseaux sociaux ;
- le développement de bi-performances voire tri-performances du même artiste, comme comédien et musicien ou réalisateur, mime et improvisateur ;
- le travail chorégraphique avec le cinéma, la vidéo et les nouvelles technologies et aussi en lien avec les autres arts ;
- la porosité avec les répertoires de musiques actuelles et populaires, au travers de formes musicales hybrides, au moyen par exemple de l'improvisation générative et les sons échantillonnés.

Il est devenu nécessaire d'amener chacun des élèves à prendre conscience de ces processus actuels, en développant des outils interactifs et propice à de nouvelles pratiques et de nouvelles pédagogies.

Le champ d'investigation est large, car il est bien connu que la plupart des technologies qui seront fonctionnelles à un horizon de dix années n'existent pas encore à l'heure actuelle. Outil de médiation culturelle incontournable, l'enseignement artistique s'ouvre et devra s'ouvrir plus encore notamment en danse et en art dramatique à des synergies avec les domaines des neurosciences, de la réalité augmentée, des réseaux, de l'interaction en temps réel ou encore des performances collaboratives.

Une telle réalité appelle des partenariats avec des Écoles d'art, des Écoles scientifiques, des organismes de recherche pour imaginer et mettre en œuvre les formes futures des pratiques artistiques, résolument tournées vers l'interprétation, la création et la recherche.

II.2.c Le PSPBB – Pôle Supérieur Paris Boulogne-Billancourt

L'évolution du PSPBB (l'accroissement du nombre de ses étudiants, son nouveau statut d'Établissement public de coopération culturelle à horizon de l'autonomie 2016) le conduit à plus d'autonomie et d'indépendance vis-à-vis des deux CRR (Paris et Boulogne-Billancourt) avec lesquels il entretient un lien structurel très fort. A ses débuts le PSPBB s'était très largement appuyé sur les forces des CRR pour se construire. Mais très vite les CRR ont reçu en retour des avantages issus de cette proximité : attractivité renforcée pour les recrutements d'enseignants, représentation dans des instances nationales (type ComUE Sorbonne Universités) et internationales majeures (AEC par exemple), échanges constants avec des institutions d'enseignement supérieur, participation aux commissions de réflexion du Ministère de la Culture... Dans ces domaines le CRR de Paris va devoir se réinventer et s'inscrire dans de nouvelles dynamiques d'échange,, notamment à l'international, tout en demeurant un partenaire majeur du Pôle supérieur.

II.3 Se produire, faire découvrir et rayonner : action culturelle, partenariats, saison artistique

II.3.a Le rayonnement par l'action culturelle

La scène est le lieu de l'expression vivante de la pédagogie : les 450 manifestations de la saison artistique du CRR témoignent de l'activité intense qui anime l'établissement et du potentiel des élèves dans le domaine de la diffusion.

Sur les dernières années l'évolution de la saison artistique a été très nettement dans le sens de la promotion d'actions transdisciplinaires et le franchissement de barrières esthétiques. On ne compte plus les manifestations qui rassemblent le jazz et le classique ou la danse, le théâtre et la musique mais qui appellent également, de l'extérieur, la participation des arts visuels, des arts du cirque et différentes formes d'expression. Un sentiment de « pouvoir oser » et de se laisser le droit d'inventer s'est installé et a donné du souffle à la saison.

Cette évolution a également permis l'installation des bases d'un vrai travail en réseau : par exemple celui-ci a fait jour lors de la série thématique « L'Exil » avec les bibliothèques de la Ville de Paris. Il était déjà initié avec les Musées de la Ville ou les musées nationaux sur Paris en lien avec leur programmation. Ce « maillage » du territoire va être poursuivi par l'approfondissement de ces liens et le développement d'autres réseaux d'établissements.

Ces actions ont un net impact sur l'élargissement des publics (pensons aux artistes exilés ou aux migrants de la série « Exil ») ; cet objectif se décline également lors d'événements particuliers comme la participation du CRR aux actions de type Euro 2016.

Une nouvelle évolution dans la saison culturelle peut également apparaître : il s'agit de laisser plus de place à l'initiative étudiante, c'est-à-dire de solliciter des élèves et étudiants pour, par eux-mêmes, imaginer, programmer, préparer et promouvoir des actions de diffusion intégrées à la saison. La dimension formatrice d'une telle action est incontestable.

II.3.b L'international au CRR : un espace à reconquérir

En tant qu'établissement d'enseignement artistique de la ville de Paris, le CRR affirme aussi sa place à l'instar des établissements équivalents des capitales européennes.

Jusqu'en 2012 les CRR français les plus importants pouvaient, à titre dérogatoire, bénéficier de l'accréditation au programme Erasmus, compétence qui a été transférée aux Pôles supérieurs. Ce seul point illustre parfaitement l'esprit de ce chapitre : le CRR doit faire face à une situation paradoxale, c'est-à-dire qu'il dispose d'une notoriété internationale bien installée mais qu'il ne peut plus prétendre à participer à des actions qui participent largement à asseoir cette réputation et cette visibilité.

C'est la raison pour laquelle il doit aujourd'hui « réinventer » son action internationale soit en dehors des programmes nationaux ou internationaux (et il peut s'appuyer pour cela sur l'action internationale très active de la Ville de Paris) soit « à la marge » de ces programmes en sollicitant par exemple un statut de membre associé à l'AEC (Association européenne des Conservatoires, académies de musique et Musikhochschulen) qui est l'instance européenne majeure pour des établissements importants. Une action similaire en danse prendrait aussi ici toute sa pertinence via par exemple des échanges entre écoles européennes comme la Palucca Schule, à Dresde, ou la Laban Center à Londres par exemple.

II.3.c Le rayonnement induit du CRR de Paris

Le haut niveau d'insertion professionnelle des élèves et anciens élèves du CRR de Paris se manifeste sous des formes aussi diverses que plurielles : enseignement, accompagnement, création ou encore rédaction ou webédition de textes sur la musique. Ce sont chaque année entre 30 et 40% d'une promotion qui se professionnalisent dans le domaine artistique de leur cursus au CRR. Ces activités émanant de jeunes professionnels qui n'ont souvent pas encore terminé leur cursus d'étude au CRR, induisent une forme de démultiplication des enseignements qui y sont dispensés, qui accroît considérablement le rayonnement de l'établissement. Cette induction du savoir touche toutes sortes de structures et de publics, à Paris, en région Ile de France, en Province d'où proviennent nombre d'élèves mais aussi à l'étranger, quand les élèves regagnent leur pays d'origine pour y travailler.

Et si l'enseignement délivré au CRR ne concerne que relativement peu d'élèves, les publics qui bénéficient de leur jeune activité professionnelle sont divers : élèves de structures associatives, de MJC, d'ateliers artistiques de pratique amateur, et bien sûr les écoles, dans le cadre des ateliers de l'ARE.

Cette transmission transgénérationnelle fait partie intégrante du projet pédagogique des enseignants du CRR, qui ont tous connu cette situation d'insertion professionnelle lors de leur propre début de carrière. Les enseignements dispensés au CRR, s'ils visent à l'acquisition des compétences les plus pointues, envisagent pleinement la réalité des carrières des élèves. Ils intègrent donc, pour une part importante, des techniques et méthodologies qui leur permette de s'adapter à tous les publics et presque exclusivement à des non professionnels.

III -Les ressources pour mener à bien ce projet

III.1 Conforter les équipes enseignante et administrative

Equipe administrative

Le CRR de Paris dispose d'un personnel administratif de 35 personnes ce qui, au vu des effectifs d'élèves, paraît assez conforme à la moyenne des CRR français importants. Cependant si l'on prend en compte que 12 de ces 35 postes sont consacrés à l'accueil et à la surveillance des bâtiments on comprend que ce chiffre cache une hétérogénéité de missions, les secteurs d'activités que sont la scolarité, l'action culturelle et le suivi des bâtiments et des matériels étant fortement demandeurs de suivi.

D'autre part la nécessité prégnante d'une permanence sur les questions médicales et sociales pointée dans le deuxième chapitre appelle une réponse en termes de mise à disposition de personnels qualifiés.

Encadrement

Le département Danse a connu un essor considérable ces dernières années avec un doublement de ses effectifs, l'installation de la danse jazz, le lien avec le PSPBB. Un encadrement renforcé apparaît nécessaire ; il conviendrait de prévoir un poste de directeur-adjoint/directrice-adjointe pour la danse, ce poste pouvant être mutualisé avec la fonction de directeur/directrice du Département Danse au PSPBB.

Redéfinir et renforcer la place et la fonction du poste de responsable administratif pour le cycle spécialisé théâtre.

Equipe enseignante

L'équipe enseignante du CRR, certes déjà nombreuse, nécessiterait d'être complétée dans le département de musiques actuelles et dans les disciplines repérées comme nécessaires dans les paragraphes précédents (improvisation, méthode Dalcroze).

Il s'agirait également en danse de renforcer d'une part le nombre d'heures en culture chorégraphique afin que tous les élèves danseurs puissent en bénéficier régulièrement et d'autre part les heures en direction de chorégraphes invités pour des master class et pour des créations.

Il conviendrait également de prévoir d'augmenter le nombre d'heures nécessaires au recrutement de metteurs en scène et d'acteurs intervenant pour les stages et master class en département théâtre.

Un travail sur le plan de formation des enseignants pourra être engagé pour y faire figurer d'une manière significative des appropriations de méthodes pédagogiques laissant une large place à l'oralité et de méthodes adaptées à des situations de handicap.

III.2 Maintenir et adapter le patrimoine du CRR

Les bâtiments

Depuis sa création en 1978, le Conservatoire à rayonnement régional de Paris n'a cessé de se développer harmonieusement ; la Ville de Paris a accompagné cette évolution par la rénovation des locaux du 14 rue de Madrid, par la construction des studios de danse des Abbesses en 1996, par le rattachement en 2006 de l'École Supérieure d'Art Dramatique (école constituant le Département art dramatique par le PSPBB), par la location provisoire de bureaux au 21 rue de Madrid et tout récemment en décidant de l'affectation au CRR du bâtiment de la rue Jean-Jacques Rousseau laissé libre par le retour du CMA Centre aux Halles.

Le bâtiment du 14 rue de Madrid qui accueille l'activité Musique et l'essentiel de l'activité administrative présente d'immenses avantages :

- il jouit d'un emplacement exceptionnel : facilité de moyens de transport, situation assez centrale, proximité de grandes institutions (Opéra...),
- il a constitué autour de lui un réseau d'établissements scolaires (collège Gréard, lycée Racine) partenaires dans le cadre du cycle d'études en horaires aménagés « double cursus scolaire – artistique », établissements extrêmement proches géographiquement et avec lesquels les relations sont solides et très constructives,
- il a été entièrement refait il y a 20 ans : il a profité d'une belle rénovation qui l'a doté d'espace bien adaptés (auditorium à la très belle acoustique, salle Fauré pour les examens et les auditions, salle d'orgue, studio-son),
- il profite d'une relation « historique » : bon nombre de musiciens professionnels ont suivi leurs études dans ce lieu (occupé par le Conservatoire National Supérieur avant son déménagement à La Villette) avant sa reprise par la Ville, le quartier Europe - rue de Rome est identifié comme le

quartier de la musique : luthiers, facteurs d'instruments, magasins de partitions sont tous rassemblés autour de la rue de Madrid.

Il a donc été décidé d'y maintenir ce pour quoi il a été fait c'est à dire l'enseignement des disciplines instrumentales et vocales « classiques » de la musique et de consacrer le bâtiment de la rue J-J Rousseau au jazz, aux musiques actuelles, à la composition électro-acoustique.

Le nouveau bâtiment affecté au CRR à l'automne 2016 est situé au 53 rue Jean-Jacques Rousseau dans le 1^{er} arrondissement de Paris et complètera le parc immobilier du CRR qui disposera alors de 4 sites différents pour son activité.

Ce nouveau bâtiment va permettre d'installer dans de très bonnes conditions, après plusieurs années d'externalisation des cours, les départements de jazz et de musiques actuelles et la classe d'électro-acoustique. De plus il offrira de nouveaux espaces de travail individuel pour les élèves, c'est-à-dire des studios de travail qui sont en nombre très insuffisant rue de Madrid.

Mais l'installation rue Jean-Jacques Rousseau des disciplines jazz, musiques actuelles et électroacoustique ne va libérer que très peu d'espaces rue de Madrid car l'essentiel de leur activité se déroulait jusqu'alors dans les CMA ou dans des espaces loués (FGO).

De plus le retour des bureaux positionnés au 21 rue de Madrid dans le bâtiment principal reprendra des espaces qui avaient été affectés à l'enseignement et donc finalement le gain en place pour les activités se déroulant rue de Madrid sera limité. Il serait donc intéressant de continuer à explorer toutes les opportunités qui se présenteront, notamment au sein de locaux municipaux de proximité.

Le département de l'activité Danse connaît actuellement des difficultés puisque les locaux des Abbesses sont confrontés à des réels problèmes de ventilation qui persistent malgré les travaux successifs réalisés afin d'améliorer les performances de la Centrale de Traitement de l'Air (CTA). Une nouvelle externalisation des cours a dû être mise en place en janvier 2016 et une réelle inquiétude s'installe sur la possibilité de pouvoir un jour utiliser les locaux des Abbesses dans des conditions satisfaisantes. Déjà pour le développement obligatoire du cycle spécialisé en danse jazz, il avait été nécessaire d'externaliser les cours de danse dans deux conservatoires municipaux d'arrondissement. Aussi dans le cadre du développement indispensable de ce département danse les quatre studios de danse des « Abbesses » pourraient être insuffisants, de même que plus généralement pour le travail autonome des élèves. Aussi faudra-t-il sans doute se mettre développer des liens dans des formes à définir avec d'autres lieux complémentaires afin de permettre au double cursus Danse ainsi qu'aux cycles pré-professionnalisant de se consolider et se développer.

L'activité Théâtre se déroule dans différents conservatoires d'arrondissement, essentiellement au CMA 17. L'absence de lieu dédié est l'un des facteurs qui empêche le cycle spécialisé de se développer.

Un nouveau bâtiment qui regrouperait les activités de danse et de théâtre du CRR serait une solution idéale qui pourrait éventuellement être étudiée.

L'Auditorium du CRR (rue de Madrid) a été pensé pour une activité purement musicale, il est doté d'une excellente acoustique et d'un rapport scène-public très agréable mais ne répond pas à l'évolution que connaît la saison culturelle de l'établissement c'est-à-dire une multiplication des

actions transdisciplinaires associant musique acoustique et sonorisée, danse, théâtre, arts visuels et autres.

Afin de pallier ce handicap l'installation d'une régie lumière et le renouvellement du système de sonorisation (actuellement en très mauvais état et totalement dépassé technologiquement parlant puisqu'il a 19 ans) est une amélioration nécessaire à court terme.

III.3 Suivre l'exécution de ce projet d'établissement

Le suivi de ce projet se fera dans le cadre du Conseil d'Établissement : à la prochaine séance de celui-ci sera présenté un plan opérationnel pour préciser les modes d'action des mesures retenues, en établir le calendrier de mise en œuvre et les éléments d'évaluation. Une fois par an, à l'occasion de l'un de ces Conseils, le Directeur du CRR présentera les étapes accomplies et à venir de la mise en place et de la bonne exécution du Projet.

Annexe 1

Tableaux des effectifs

Année scolaire 2015-2016

	DOUBLE-CURSUS MUSIQUE										
Nombre d'élèves	1er cycle		2ème cycle		3ème cycle		Cycle spécialisé		post DEM		Total
	97		157		92		62		18		426
% par genre féminin/masculin	% F	% H	% F	% H	% F	% H	% F	% H	% F	% H	
	59%	41%	54%	46%	64%	36%	58%	42%	56%	44%	
Nombre d'élèves	57	40	85	72	59	33	36	26	10	8	
Double-cursus détail											
Cycles	1er cycle		2ème cycle		3ème cycle		Cycle spécialisé		post DEM		Total par ligne
Par discipline											
Instrument											
Alto	2	1	7	2	0	2	0	2	0	0	16
Basson	1	2	2	2	0	2	0	0	0	0	9
Clarinette	0	0	0	1	2	1	3	4	1	0	12
Clavecin	0	1	0	3	0	0	1	1	0	0	6
Contrebasse	0	0	0	0	2	3	1	0	0	0	6
Cor d'harmonie	1	1	1	0	1	1	0	0	0	0	5
Cor naturel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cornet à piston	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Flûte à bec	1	1	1	2	1	1	1	0	0	0	8
Flûte traversière	1	0	2	3	7	2	3	1	2	0	21
Guitare	0	0	2	1	0	1	0	0	0	0	4
Harpe	0	0	1	0	2	0	2	0	1	0	6
Hautbois	0	2	2	4	0	1	0	0	0	0	9
Luth et théorbe	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Orgue	1	3	1	4	0	0	1	2	0	0	12
Percussions	1	3	0	1	0	3	0	0	0	0	8
Piano	3	12	16	14	6	3	4	7	3	3	71
Piccolo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saxhorn et euphonium	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	3
Saxophone	0	1	1	5	0	0	1	0	0	0	8
Trombone	0	1	2	2	1	4	0	0	0	1	11
Trompette	0	4	3	2	0	4	0	2	0	0	15
Tuba	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Viole de Gambe	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	4
Violon	2	2	7	6	9	2	10	5	3	2	48
Violoncelle	4	1	8	10	4	1	5	2	0	2	37
s/total	18	35	57	67	35	32	33	26	10	8	321
s/total femme	153										
s/total Homme	168										
Filière Voix											
Maîtrise de Paris	39	5	28	5	22	0	0	0	0	0	99
Département supérieur pour jeunes chanteurs	0	0	0	0	2	1	3	0	0	0	6
s/total	39	5	28	5	24	1	3	0	0	0	105
s/total femme	94										
s/total Homme	11										
TOTAL	57	40	85	72	59	33	36	26	10	8	426
s/total femme	247										
s/total Homme	179										

	DOUBLE-CURSUS DANSE								
	1er cycle		2ème cycle		3ème cycle		Cycle spécialisé		Total
	35		80		25		11		151
	% F	% H	% F	% H	% F	% H	% F	% H	
	66%	34%	78%	23%	76%	24%	64%	36%	
Nombre d'élèves	23	12	62	18	19	6	7	4	
Double-cursus détail									
	1er cycle		2ème cycle		3ème cycle		Cycle spécialisé		Total par ligne
Par discipline									
Danse classique	15	8	33	7	6	2	1	0	72
Danse contemporaine	8	4	29	11	13	4	3	4	76
Danse jazz	0	0	0	0	0	0	3	0	3
s/total	23	12	62	18	19	6	7	4	151
s/total femme	111								
s/total Homme	40								
	femme	homme	S/total						
Danse classique	55	17	72						
Danse contemporaine	53	23	76						
Danse jazz	3	0	3						

DOUBLE-CURSUS TOTAL GENERAL										
1er cycle		2ème cycle		3ème cycle		Cycle spécialisé		post DEM		total
132		237		117		73		18		577
% F	% H	% F	% H	% F	% H	% F	% H	% F	% H	
61%	39%	62%	38%	67%	33%	59%	41%	56%	44%	
80	52	147	90	78	39	43	30	10	8	577
Femmes : 358										
Hommes : 219										

Nombre d'élèves	CYCLE SPECIALISE MUSIQUE				Total 745
	Cursus dispensé CRR		Cursus dispensé CMA		
	390		355		
	% F	% H	% F	% H	
% par genre féminin/masculin	48%	52%	45%	55%	
dont total élèves en double-cursus	36	25			

Par discipline					
	Cursus dispensé CRR		Cursus dispensé CMA		Total par ligne
Accordéon	0	0	2	1	3
Alto	5	4	5	1	15
Basson	3	2	1	0	6
Clarinette	4	8	10	6	28
Clarinette basse	1	5	0	1	7
Contrebasse	1	3	6	2	12
Cor anglais	2	1	0	0	3
Cor d'harmonie	1	7	3	5	16
cornet à piston	0	2	0	0	2
Flûte traversière	10	7	13	2	32
Guitare	1	0	5	11	17
Harpe	4	0	11	0	15
Hautbois	5	3	1	2	11
Marimba	3	6	1	5	15
Orgue	3	3	0	0	6
Percussions	1	2	1	8	12
Piano	34	25	13	24	96
Piccolo	0	0	2	1	3
Saxhorn et euphonium	1	1	0	6	8
Saxophone	2	2	6	12	22
Trombone	1	2	0	0	3
Trombone basse	0	1	0	0	1
Trompette	2	7	2	0	11
Tuba	0	1	1	0	2
Violon	26	14	24	12	76
Violoncelle	14	6	9	10	39
Musique ancienne	3	3	14	11	31
Musiques traditionnelles	0	0	1	3	4
Jazz	0	0	7	40	47
Musiques actuelles amplifiées	3	11	0	0	14
Formation, culture et création	30	66	16	27	139
Accompagnement au piano	10	1	5	6	22
S/total filière Instrument	170	193	159	196	718
s/total femme	329				
s/total Homme	389				
Filière Voix					
Maîtrise de Paris	0	0	0	0	0
Département supérieur pour jeunes chanteurs	16	11	0	0	27
S/total filière voix	16	11	0	0	27
s/total femme	16				
s/total Homme	11				
TOTAL	186	204	159	196	745
s/total femme	345				
s/total Homme	400				

Ventilation département

Département : Musique ancienne

Flûte à Bec	1	0	3	2	6
Viole de gambe	0	0	1	1	2
Cor Naturel	0	0	0	2	2
Clavecin	2	2	4	4	12
Luth et théorbe	0	0	0	0	0
traverso	0	0	2	0	2
violon - baroque	0	0	1	1	2
violoncelle - baroque	0	0	1	1	2
alto - baroque	0	0	0	0	0
clavicorde	0	0	2	0	2
guitare - baroque	0	1	0	0	1
s/total	3	3	14	11	31

Département : Formation, culture et création musicales

analyse Musicale	4	4	1	3	12
composition	2	12	0	0	14
composition électroacoustique	9	17	0	0	26
écriture	3	11	3	6	23
histoire de la musique	5	3	0	0	8
orchestration	0	5	0	0	5
formation musicale	7	14	12	18	51
s/total	30	66	16	27	139

	CYCLE SPECIALISE DANSE		
	Total		
Nombre d'élèves	46		
% par genre féminin/masculin	% F	% H	
	76%	24%	46
dont total élèves en double-cursus	28	7	

Par discipline			Total par ligne
Danse classique	10	0	10
Danse contemporaine	9	9	18
Danse jazz	16	2	18
s/total	35	11	46

	CYCLE SPECIALISE ART DRAMATIQUE		
	Total		
Nombre d'élèves	10		
% par genre féminin/masculin	% F	% H	
	50%	50%	10
dont total élèves en double-cursus	0	0	
Par discipline			Total par ligne
Théâtre	5	5	10
s/total	5	5	10

CYCLE SPECIALISE	TOTAL GENERAL	
	Total	
801		
% F	% H	
48%	52%	
385	416	801

CURSUS POST DIPLOMES D'ETUDES MUSICALES

CYCLE DE PERFECTIONNEMENT

CYCLE CONCERTISTE

MUSIQUE 167				MUSIQUE 223				total	
Nombre d'élèves				Nombre d'élèves				390	
% par genre féminin/masculin				% par genre féminin/masculin				% F	% H
								51%	49%
46% 54%				56% 44%				200	190
Nombre Eleves				Nombre Eleves					
76 91 167				124 99 223					
Par discipline				Par discipline				Total par ligne	
Instrument			0	Instrument			0		
Accordéon	1	0	1	Accordéon	0	0	0	1	
Alto	1	0	1	Alto	4	0	4	5	
Basson	4	2	6	Basson	0	0	0	6	
Clarinette	7	6	13	Clarinette	1	1	2	15	
Clarinette basse	0	1	1	Clarinette basse	1	1	2	3	
Contrebasse	1	3	4	Contrebasse	4	3	7	11	
Cor anglais	0	0	0	Cor anglais	0	0	0	0	
Cor	0	5	5	Cor	0	0	0	5	
Flûte traversière	6	0	6	Flûte traversière	2	2	4	10	
Guitare	0	3	3	Guitare	0	1	1	4	
Harpe	3	1	4	Harpe	1	0	1	5	
Hautbois	3	6	9	Hautbois	0	0	0	9	
Marimba	2	0	2	Marimba	0	0	0	2	
Orgue	0	1	1	Orgue	1	3	4	5	
Percussions			0	Percussions	0	0	0	0	
Piano	13	10	23	Piano	13	3	16	39	
Piccolo			0	Piccolo	3	1	4	4	
Saxophone			0	Saxophone	1	1	2	2	
Trombone	1	10	11	Trombone	0	6	6	17	
Trombone basse	1	1	2	Trombone basse	0	0	0	2	
Trompette	1	7	8	Trompette	0	2	2	10	
Tuba	0	1	1	Tuba	0	0	0	1	
Violon	14	13	27	Violon	1	0	1	28	
Violoncelle	6	9	15	Violoncelle	4	1	5	20	
Musique ancienne	7	3	10	Musique ancienne	27	14	41	51	
Accompagnement au piano			0	Accompagnement au piano	6	0	6	6	
Musique de chambre			0	Musique de chambre	37	49	86	86	
Formation à l'orchestre			0	Formation à l'orchestre	7	1	8	8	
s/ total filière instrumental	71	82	153	s/ total filière instrumental	113	89	202	355	
Filière Voix			0	Filière Voix			0	0	
Chant Baroque	0	0	0	Chant	5	5	10	10	
Département supérieur pour jeunes chanteurs	5	9	14	Chant Baroque	6	5	11	25	
S/total filière voix	5	9	14	S/total filière voix	11	10	21	35	
Total	76	91	167	Total	124	99	223	390	

VENTILATION DEPARTEMENT PAR CYCLE

Cycle de Perfectionnement

alto - baroque	1	0	1
contrebasse - baroque	0	1	1
flute à bec	1	0	1
hautbois - baroque	2	0	2
luth	0	1	1
piano - forte	1	0	1
Viole de gambe	1	0	1
Violon - baroque	1	0	1
violoncelle - baroque	0	1	1
s/total	7	3	10

Cycle Concertiste

alto - baroque	2	1	3
basson - baroque	1	0	1
chef de chant	2	2	4
clavecin	2	0	2
contrebasse - baroque	0	1	1
cornet à bouquin	5	1	6
flute à bec	0	1	1
hautbois - baroque	0	2	2
piano - forte	3	0	3
traverso	2	2	4
viole de gambe	1	0	1
violon - baroque	4	1	5
violoncelle - baroque	5	3	8
S/TOTAL	27	14	41

SYNTHESE EFFECTIFS 2015-2016

Double-cursus			Musique				Danse					
		Total général	Instrument		Filière voix		Classique		Contemporain		Jazz	
	Nombre d'élèves	577	321		105		72		76		3	
			48 %	52%	90 %	10 %	76 %	24 %	70 %	30 %	100 %	0%
Femmes	358	62%	%F	%H	%F	%H	%F	%H	%F	%H	%F	%H
Hommes	219	38%	153	168	94	11	55	17	53	23	3	0

DEM	Cycle spécialisé			Musique				Danse						Art dramatique	
		Total général		Instrument		Filière voix		Classique		Contemporain		Jazz			
	Nombre d'élèves	801		745		27		10		18		18		10	
				44 %	52%	59 %	41 %	100 %	0 %	50 %	50 %	89 %	11%	50%	50%
	Femmes	385	48%	%F	%H	%F	%H	%F	%H	%F	%H	%F	%H	%F	%H
	Hommes	416	52%	329	389	16	11	10	0	9	9	16	2	5	5

Post DEM	Cycle perfectionnement			Musique			
		Total général		Instrument		Filière voix	
	Nombre d'élèves	167		153		14	
				46 %	54%	36 %	64 %
	Femmes	76	46%	%F	%H	%F	%H
	Hommes	91	54%	71	82	5	9

Post DEM	Cycle concertiste		
			Total général
		Nombre d'élèves	223
	Femmes	124	56%
	Hommes	99	44%

Musique			
Instrument		Filière voix	
202		21	
56%	44 %	52 %	48%
%F	%H	%F	%H
113	89	11	10

Annexe 2

Le parc instrumental et technique

PIANOS

Le CRR dispose de 76 pianos ; auxiliaires de la majorité des cours instrumentaux et vocaux ainsi que des studios de danse, ils constituent l'équipement de base essentiel à la qualité de l'enseignement dispensé. Compte tenu des difficultés des élèves à s'exercer à domicile en milieu urbain, ils servent également à ceux-ci toute la journée, dans l'intervalle des cours, d'instrument d'étude.

Il a été pointé dans un rapport de 2010 que ce patrimoine de près de 2 millions d'euros est amorti en 20 ans, et doit donc pouvoir être renouvelé par un investissement annuel de près de 100 K€. Un entretien adéquat peut prolonger la durée d'usage des instruments et minorer quelque peu ces montants.

Le rythme d'acquisition devrait se situer à hauteur de 4 acquisitions par an.

Par ailleurs, un plan de remise en état et de restauration sera proposé en 2016 pour tous les instruments dont la qualité le mérite mais qui, ne pouvant être renouvelés avant plusieurs années, doivent continuer à subir un usage intensif.

ORGUES

Sur les 4 orgues présents au CRR un seul est d'une réelle valeur, le grand orgue Grenzing de la salle Olivier Alain, construit en 1996 ; il nécessitera dans les 10 ans un relevage complet. Pour l'instant, un dépoussiérage est nécessaire et, en urgence, un changement du combinateur électronique.

Sur les 3 instruments d'étude, seul celui de la salle 6 pourrait être considéré comme un instrument de travail acceptable (traction mécanique) s'il bénéficiait d'une bonne réhabilitation.

Plus globalement, le terrain d'exercice des organistes du CRR et des CMA ne saurait se borner aux instruments d'étude de leur école. Compte tenu de la richesse patrimoniale d'une grande capitale comme Paris, sa réputation mondiale, ses singularités esthétiques fortes sur quatre siècles de facture d'orgue, la Ville propriétaire des édifices culturels et de leur mobilier antérieurs à 1905 se doit de faciliter par les moyens réglementaires et conventionnels adéquats l'accès aux instruments les plus prestigieux aux élèves et étudiants qui se forment dans ses établissements. Ces instruments se trouvent dans les paroisses qui en sont les usagers exclusifs de fait.

En effet, des conventions nouées au coup-par-coup avec des paroisses isolées formulant des exigences ou négociant des redevances annuelles d'utilisation également disparates ne donnent pas satisfaction, et ne peuvent tenir les promesses de l'attractivité internationale que l'on souhaiterait assumer pour nos classes.

La piste d'une convention générale avec le Diocèse, donnant lieu à une ordonnance du cardinal-archevêque, avait été avancée par l'Inspection et mériterait d'être menée à terme.

CONTREBASSES

Instrument coûteux et encombrant, la contrebasse dispose, outre d'une classe spécifique, de deux studios de travail réservés. 5 instruments de valeur ne peuvent sortir de l'établissement ni être prêtés. Des frais d'entretien et de réparation sont à provisionner chaque année pour maintenir ce parc en état.

PERCUSSION

La classe de percussion représente un poste d'achat important en renouvellement du matériel, du fait qu'il est par nature destiné à être frappé, et par ailleurs du fait de son extrême diversité (tambours divers, toms, timbales, claviers, cloches, gongs, cymbales et autres métaux...). Chaque année une consommation de peaux et de baguettes en tous genres est à prévoir.

Les principaux achats en vue sont de grands marimbas (5 octaves), un jeu de cloches, un vibraphone, une grosse caisse.

HARPES

Achat de deux harpes (1 Salvi, 1 Lyon) nécessaire pour compléter le parc existant

INSTRUMENTS COMPLEMENTAIRES D'ORCHESTRE

Certains instruments complémentaires dans l'orchestre symphonique ont vu créer des classes spécifiques initiant et spécialisant des instrumentistes, tels le Cor anglais pour les hautboïstes, et la Clarinette basse pour les clarinettes. Quelques achats à prévoir.

D'autres instruments, plus rares, figurent dans le parc instrumental et doivent être vérifiés et remis en état, tels divers cuivres et notamment des Wagner-Tuben.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE ANCIENNE

- claviers anciens

Le Département de Musique Ancienne du CRR de Paris possède à ce jour neuf claviers anciens répartis comme suit : clavecins (6) – clavicorde (1) – épinette (1) – pianoforte (1)

Le besoin le plus urgent pour les claviers anciens est de disposer d'un marché d'accord et d'entretien, les besoins excédant les plafonds autorisés hors-marché.

Ces instruments sont aujourd'hui utilisés non seulement au sein du département de musique ancienne mais également par de nombreuses classes du CRR de Paris (département cordes, classes d'orchestre, chœurs et pôle voix).

Les instruments anciens à claviers de par leurs constitutions et leurs particularités de facture (cordes fines, systèmes de chevillages légers, tables d'harmonies fragiles etc..) se désaccordent très rapidement en raison de la température, des conditions hygrométriques et des déplacements occasionnés et nécessitent pour être jouables des accords réguliers.

Il est aujourd'hui nécessaire de penser les accords comme suit :

1 accord hebdomadaire par instruments,

1 à 2 accords ponctuels par manifestations : examens, concours, master-class auditions, répétitions générales et concerts.

Il convient donc de dissocier les accords hebdomadaires nécessaires (appelés « réguliers ») au bon fonctionnement du service et les accords ponctuels en fonction des différents projets émanant du CRR (tous départements confondus).

- consort de violes de gambe

Un dessus de viole en ré a pu être acquis ; pour la constitution d'un consort : achat de 5 violes nécessaires

- flûtes à bec – hautbois anciens

Le consort de flûtes à bec du CRR (19 instruments) est satisfaisant et renouvelé pièce par pièce autant que de besoin.

Les hautbois baroques acquis en 2013 (un hautbois d'amour et un hautbois de chasse) devront être complétés par des instruments pour les hautboïstes modernes désireux de s'initier.

DEPARTEMENTS JAZZ ET MUSIQUES ACTUELLES

L'installation à la rue Jean-Jacques Rousseau de ces départements a été accompagnée par une dotation en matériels qui leurs sont nécessaires. Il conviendra de maintenir ce matériel à niveau.

COMPOSITION ELECTROACOUSTIQUE

L'installation à la rue Jean-Jacques Rousseau de cette classe a été accompagnée par une dotation en matériels qui lui sont nécessaires. Il conviendra de maintenir ce matériel à niveau.

STUDIO SON

Suivi du matériel récemment mis à niveau

DEPARTEMENT DANSE

Il n'existe pas de lieu de ressources danse à proprement parler, sujet sur lequel une réflexion pourra être menée avec la Maison des pratiques artistiques amateurs (MPAA) notamment.

Les conditions matérielles nécessaires à la réussite de la pédagogie sont prévues chaque année dans le cadre d'un plan annuel d'équipement qui peut s'inspirer des priorités suivantes :

- achats de DVD, livres en consultation sur place et en prêt, abonnements papiers ou en ligne
- achat de, tablettes,
- équipement d'ordinateurs pour avoir accès à l'Internet pour visualiser des documents de danse tels que *Numéridanse*.
- révision annuelle des pianos, des instruments de percussion et de batterie, des lecteurs de CD et de DVD
- budget pour des commandes de créations à des chorégraphes extérieurs
- Et enfin budget pour le stockage et l'entretien du fonds de costumes

DEPARTEMENT THEATRE

Achats à prévoir concernant les matériels audio-visuels et pédagogiques (mobilier scénique, éléments de costumes, accessoires de jeu, masques, etc..)

Budget à définir en début d'année pour l'organisation du DET et des spectacles qui seront créés avec les intervenants professionnels invités.

MEDIATHEQUE

Essentiellement constituée d'usuels à l'usage des classes d'instrument et de culture musicale, elle compte :

- 12900 partitions,
- 4700 CD,
- 2200 ouvrages musicologiques.

Le service de documentation assure par ailleurs les commandes et le suivi des locations de matériel d'orchestre pour les productions de la maison, dès lors que ces matériels ne sont ni en vente ni au catalogue de la Bibliothèque centrale des conservatoires de la Ville de Paris. Il en résulte notamment un budget d'acquisition qui pourrait être réévalué afin de permettre une actualisation des collections, des abonnements (papiers et à des bases de données) et des souscriptions en nombre suffisant.

Enfin, le catalogage électronique reste à programmer afin de permettre à terme la consultation en ligne via le site crr.paris.fr.